

commune de BAULON



commune de **BAULON**

# Cahier de Recommandations architecturales et paysagères

**PRIGENT & ASSOCIES**

*atelier d'urbanisme - études en aménagement*

*25 bis, boulevard de la Liberté - 35 000 RENNES - tél : 02.99.79.28.19 – fax : 02.99.78.37.17*



## Préambule

**Favoriser une meilleure connaissance du patrimoine bâti de Baulon, développer des projets s'inscrivant dans une logique architecturale et urbaine, tels sont les enjeux de ce document.**

Le cahier de Recommandations Architecturales et Paysagères a pour objet de guider les **pétitionnaires** dans leurs **projets de construction, de réhabilitation, de rénovation ou d'aménagement** en les invitant à prendre en compte et à respecter cet héritage local qui participe à l'identité de leur commune et à leur cadre de vie.

### Le permis de construire...

Extrait de l'article L. 421-1. du Code de l'Urbanisme: « **Quiconque désire entreprendre ou implanter une construction à usage d'habitation ou non, même ne comportant pas de fondations, doit, au préalable, obtenir un permis de construire [...]** Cette obligation s'impose aux services publics et concessionnaires de services publics de l'Etat, des régions, des départements et des communes comme aux personnes privées.

*[...] Le même permis est exigé pour les travaux exécutés sur les constructions existantes, lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination, de modifier leur aspect extérieur ou leur volume ou de créer des niveaux supplémentaires [...]*»

### La déclaration de travaux

Extrait de l'article L. 422-1. et du Code de l'Urbanisme « Les constructions ou travaux exemptés du permis de construire [...] font l'objet d'une déclaration auprès du maire de la commune avant le commencement des travaux.»

Art. R.422-1 « Sont exemptés du permis de construire sur l'ensemble du territoire :

- Les travaux de ravalement,
- Les reconstructions ou travaux à exécuter sur les immeubles classés au titre de la législation sur les monuments historiques,
- Les travaux consistant à implanter [...] une habitation légère de loisirs de moins de 35m<sup>2</sup> de surface hors oeuvre nette, ainsi que les travaux consistant à remplacer une habitation légère de loisirs par une nouvelle habitation légère de loisirs de superficie égale ou inférieure,
- Les piscines non couvertes,
- Les chassis et serres dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1.50 mètre sans toutefois dépasser 4 mètres, et dont la surface hors oeuvre brute n'excède pas 2000 mètres carrés sur un même terrain,
- **Les constructions ou travaux n'ayant pas pour effet de changer la destination d'une construction existante** et qui n'ont pas pour effet de créer une surface de plancher nouvelle, ou qui n'ont pas pour effet de créer, sur un terrain supportant déjà un bâtiment, une surface de plancher hors oeuvre brute inférieure ou égale à 20 mètres carrés.

# Sommaire

## S'inscrire dans un **contexte**

### A - S'inscrire dans le **Bourg**

.....8

- 1 S'inscrire dans un projet global d'aménagement du bourg
- 2 Principes d'implantation en centre bourg
- 3 Volumétrie
- 4 Eléments d'architecture
- 5 Palette de couleurs et matériaux
- 6 Plantations d'accompagnement des soubassements
- 7 Traitement des limites de parcelles
- 8 Palette végétale

### B - S'inscrire en **zone d'extension périphérique du Bourg**

.....19

- 1 Les zones en périphérie du bourg et des hameaux
- 2 Orientation, volumétrie du bâti
- 3 Organisation du bâti et composition des façades
- 4 Palette de matériaux et couleurs existant dans les extensions périphériques
- 5 La transition espace public / espace privé
- 6 Le traitement des parcelles et de leurs limites
- 7 Palette d'arbres de moyen développement adaptés aux petits et moyens terrains

S'inscrire dans un <b>contexte</b>	
C - S'inscrire dans un <b>hameau</b>	..... 27
1 Réhabiliter, s'étendre dans les hameaux	
2 Implantation / Orientation	
3 Volumétrie	
3.1 Organisation	
3.2 Le rôle des espaces annexes, les extensions	
4 Les caractéristiques du bâti	
4.1 Les percements	
5 Palette de couleurs et matériaux	
5.1 Les matériaux	
5.2 La palette de couleurs	
6 Traitement des limites de parcelles	
6.1 Les clôtures	
7 Traitement des accès	
Prendre en compte <b>le petit patrimoine</b>	..... 41
Les éléments du petit patrimoine	
Implanter un <b>bâtiment d'activité</b>	..... 43
1 Intégration des bâtiments d'activité	
1.1 Implantations, orientations, volumes	
1.2 Accompagnement végétal de l'édifice	
Conclusion	
Glossaire	..... 47

Avant toute démarche de construction, une connaissance approfondie du milieu naturel et bâti dans lequel on souhaite inscrire le futur projet est nécessaire.

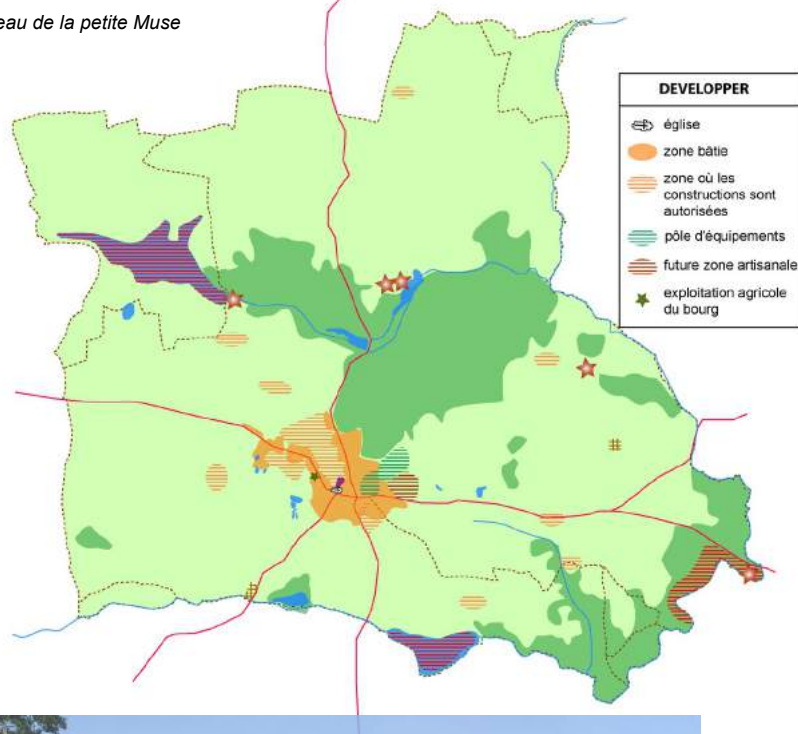
Cette démarche prospective peut enrichir le projet de construction quelqu'il soit (savoirs-faires), devancer certaines malfaçons et faciliter l'intégration du bâti dans son environnement. Aussi, le pétitionnaire peut d'ores et déjà entreprendre d'approfondir les thèmes suivants :

- **L'histoire du lieu** (datation, évènements marquants) et son évolution
- **L'histoire de ses habitants** (savoirs-faires, usages)
- **Les données réglementaires et juridiques** (Plan Local d'Urbanisme)
- **L'observation des constructions avoisinantes** (volume, matériaux, couleurs, pathologies) et de leur parcelle (clôtures, haies, dépendances, jardin d'agrément ou potager...)
  
- **Un bilan de l'existant** portant sur:
  - **la parcelle** : ses caractéristiques (orientation, pente, nature du sous-sol, plantations, haies, vergers, ouvertures visuelles et perspectives), son accessibilité (voies de desserte, localisation des accès, dangerosité..), les servitudes (droit de passage)
  - **le bâti existant** (état du bâti, fonction originale, organisation, volumétrie, matériaux, leur provenance)

Enfin, il est nécessaire d'**établir un programme** recensant les données du site, les besoins et souhaits de l'utilisateur. Ce programme servira de référence au déroulement des travaux.



Chateau de la petite Muse



Ferme de la Basse-Rouillais

# S'inscrire dans **un contexte**

## Le Projet de Territoire :

### Préserver

- conserver la qualité et la variété des milieux naturels et des paysages
- valoriser et protéger le patrimoine bâti
- identifier et prévenir les risques

### Développer

- accueillir une nouvelle population
- répondre aux besoins de la population en terme de logements
- conforter le tissu économique

### Développer l'urbanisation

- prévoir de nouveaux espaces d'urbanisation
- avoir une urbanisation différente suivant les secteurs constructibles :
  - intensive dans le bourg
  - extensive dans les hameaux
  - adapter l'habitat à la diversité des profils démographiques

### Aménager

- sécuriser et diversifier les modes de déplacement à l'échelle du territoire comme du bourg
- conforter le pôle d'équipements
- créer un espace vert
- adapter les réseaux au développement de l'urbanisation

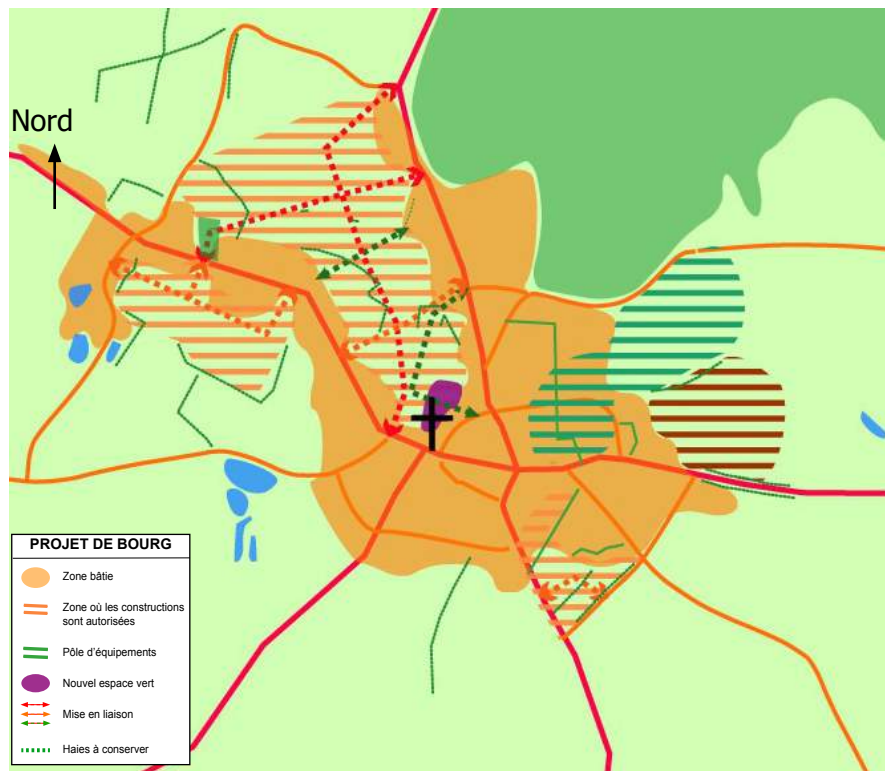
# S'inscrire dans **le Bourg**

Quelques observations et recommandations  
pour une intégration réussie dans le bourg





# 1 - S'inscrire dans un projet global d'aménagement du bourg



## Le Projet de Bourg :

### Identifier le bourg

- Adapter les modes d'urbanisation au site pour une identité préservée du bourg

### Endiguer l'étalement urbain et densifier le bourg

- Trouver des limites à l'urbanisation
- Adapter les modes d'urbanisation au site pour une identité préservée du bourg
- Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins amenés à évoluer
- Echelonner dans le temps l'urbanisation des terrains

### Connecter les différents pôles et quartiers

### Equiper le bourg

Edifices et ensemble bâtis du centre bourg



Constructions récentes denses dans le bourg





*L'implantation du bâti à l'alignement sur rue confère à la voie son caractère urbain*

## 2 - Principes d'implantation en centre bourg

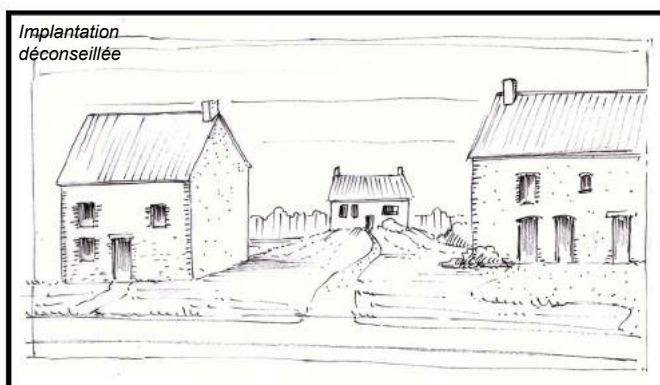
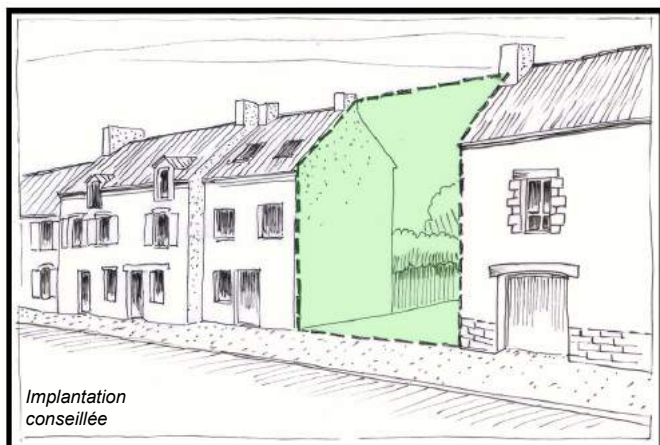
En matière d'implantation en centre bourg, la logique est de **s'inscrire dans la continuité de l'existant tant au niveau de l'implantation du bâti qu'au niveau de la volumétrie de l'édifice**, et ce afin de renforcer la cohésion d'ensemble.

Ainsi, on privilégiera un habitat plus dense dans le centre ancien (opérations d'habitat groupé pour structurer et prolonger l'architecture du centre-bourg) en prenant soin de respecter la qualité architecturale du centre et ses typologies

Le choix de l'implantation est déterminé par le contexte bâti environnant. En centre bourg, on trouve deux types d'implantation :

- Une **implantation à l'alignement sur rue** et le plus souvent sur les deux limites séparatives,
- Une **implantation en retrait par rapport à la voie** créant des cours, le plus souvent ouvertes sur l'espace public.

L'objectif est de **maintenir et de prolonger les principes d'implantation existants**, y compris pour les annexes et dépendances (garages...). Traditionnellement localisés à l'arrière de l'édifice dans le prolongement de la toiture ou perpendiculairement au bâti, les annexes conservent un lien direct avec l'habitation.

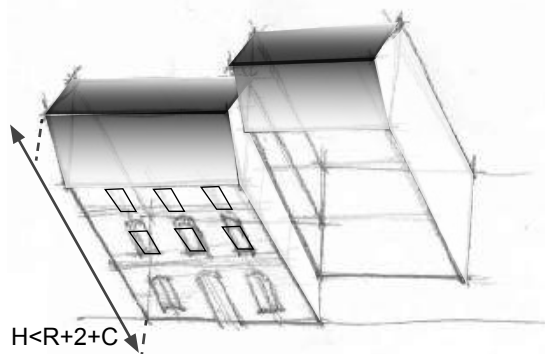


*Implantation à l'alignement sur rue*



*Implantation perpendiculaire et en retrait par rapport à la voie*





Hauteurs maximales dans le centre bourg

En premier plan un pignon sur rue, à l'arrière des maisons de bourg dont les façades et les faitages sont parallèles à la rue.



Ci-dessous, exemple de maisons de bourg à l'alignement sur rue présentant une relative symétrie des ouvertures en façade principale.



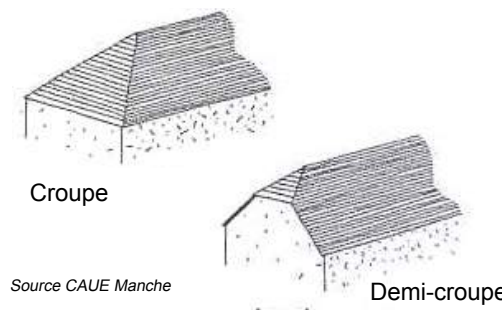
La volumétrie de la maison de bourg, à l'inverse des fermes ou longères, est **plus haute que longue**, la logique d'extension privilégiée étant de gagner de la hauteur plutôt que de s'étendre de façon linéaire.

Les **habitations** sont en **R+1+C** le plus souvent. Les toitures présentent deux ou quatre pentes et les faitages sont soit parallèles soit perpendiculaires aux rues selon l'implantation de la construction : les façades principales et les faitages sont le plus fréquemment parallèles à la voie, mais on observe parfois des pignons contenant des ouvertures.

*Les constructions nouvelles se rapprocheront des volumétries existantes. On privilégiera du R+2+combles sur la voie, avec une toiture à deux ou quatre pentes qui pourront s'inspirer des volumétries des toitures présentes dans le bourg.*



Exemple de toiture en demi-croupe



Source CAUE Manche

Demi-croupe

### • Composition et éléments typologiques

*Autre signe distinctif de la maison de bourg: elle est «composée» et pensée dans sa globalité, à l'inverse de l'architecture vernaculaire. Elle fait l'objet d'une réflexion, d'un plan d'ensemble s'appuyant souvent sur des axes de symétrie. Ces symétries assurent l'équilibre visuel des bâtiments et doivent être prises en compte dans les réhabilitations, extensions et nouvelles constructions du centre bourg.*

*Par ailleurs, la maison de bourg porte fréquemment la marque de son propriétaire (distinction sociale...). Certains éléments typologiques renvoient directement au rang social ou à la fonction du propriétaire - à une époque ( procédés constructifs...), voire à des modes. Ces éléments doivent tant que possible être préservés et valorisés dans les réhabilitations.*



Traitement de l'angle par des plaquettes de schiste



Appareillage de moellons de schiste



Appareillage mixte de plaquettes de schiste et de moellons de grès



Appareillage alterné de schiste et de grès formant des bandes bicolores.



Appareillage de briques (jambages et arcs de décharge) fréquent en centre bourg



Des ouvertures symétriques et des lucarnes placées en partie centrale des façades .

## 4 - Eléments d'architecture

### • Les maçonneries

Les maçonneries des maisons de bourg sont pour la plupart en schiste (plaquettes ou moellons équarris) et en grès (moellon équarris) ; La **brique** est fréquemment utilisée au niveau des ouvertures, des linteaux en granit ou en **bois** sont également présents sur certaines constructions.

On trouve régulièrement des appareillages mixtes de schiste pourpre et de grès qui forment des bandes bicolores, caractéristiques du secteur.

Dans le cas d'une réhabilitation ou d'une extension, on préconisera de **laisser la pierre apparente** en travaillant les joints affleurants ou en creux plutôt qu'en « remplissage ». Si la façade est en relatif bon état, on peut essayer de conserver la patine naturelle du temps et de s'harmoniser dans l'ambiance générale du bourg en ne traitant que les points noirs (lézardes, appareillage ventru). Dans le cas de modifications importantes, **un enduit à la chaux à «pierre vue»** contribuera à unifier la façade, celui-ci devra s'accorder avec la pierre locale.

### • Les percements

La **façade principale sur rue est composée**, les percements hiérarchisés, et symétriques. Sur la façade arrière, les ouvertures sont avant tout fonctionnelles, la composition d'ensemble est moins recherchée. Certains pignons sont alignés sur la rue et sont composés d'ouvertures symétriques.

Les percements sont généralement **plus hauts que larges**, et présentent souvent des jambages et arcs de décharge en briques, caractéristiques de l'architecture du milieu du 19<sup>ème</sup> siècle.

*D'une manière générale, on s'efforcera de traiter les percements **en respectant les proportions d'origine (H>L)***

**La localisation des percements devra prendre en compte :**

**- la composition initiale de la façade dans le cas d'une réhabilitation**

**- celle des constructions avoisinantes dans le cas d'une construction ou d'une extension.**

*Pour l'aménagement des combles, l'apport de lumière nécessaire se fera autant que possible par la pose de **chassis de toit encastrés**. On évitera les encadrements en béton cimenté qui ont un impact fort sur la construction.*



Les jambages en briques sont les plus fréquents sur les maisons de caractère plus noble, les moellons en granit sont parfois utilisés.



Les constructions plus modestes ont des linteaux en bois



Les encadrements les plus anciens sont en moellons équarris **de grès ou de schiste** mais on trouve davantage de variantes **en briques** (bâtiments construits ou restaurés au 19<sup>ème</sup>).

**On évitera les faux linteaux en bois plaqués sur un linteau en béton, pastiches du bâti traditionnel.**

**De plus, le choix des menuiseries devra s'harmoniser avec l'écriture architecturale de l'édifice et des différents matériaux d'origine.**

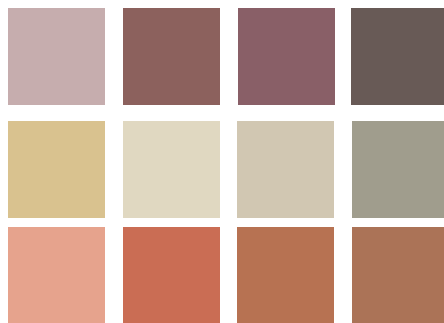
*S'il est préférable de mettre en oeuvre des menuiseries en bois avec des **essences de pays telles que le chêne**, on pourra également opter pour des menuiseries aluminium qui nécessitent un entretien moindre, en veillant à harmoniser leur teinte à celle de l'enduit et à celles des constructions existantes.*

*On évitera les petits carreaux (plus de 3 par vantaux) qui ont globalement cessé d'exister après le 18<sup>ème</sup> siècle. Les menuiseries en PVC présentent une surépaisseur par rapport aux menuiseries traditionnelles, peu adaptées à l'ancien, elles ont un impact fort sur le bâti.*

**Plutôt que de mettre en oeuvre des volets**, peu présents sur l'habitat traditionnel, on privilégiera les **rideaux opaques**, solution la moins onéreuse, ou les **volets intérieurs** qui, à la différence des volets extérieurs, limitent les déperditions thermiques.

*En dernier recours, on pourra mettre en oeuvre des **volets simples en bois**, voire éventuellement des volets roulants si les caissons peuvent être intégrés à l'intérieur du bâti.*

## 5 - Palette de couleurs et matériaux



Enduit de teinte rose gris s'harmonisant avec la pierre

Présence de contraste entre le schiste foncé et le grès clair

La palette de couleur dans le centre bourg renvoie aux **pierres locales**, pourpre tirant vers le gris pour le **schiste** et beige allant du gris à l'orangé pour le **grès armoricain**, gris bleu pour la couleur de l'**ardoise** des couvertures.

La brique introduit des tonalités rouge / orangé, et les menuiseries et enduits plus contemporains apportent des gris rosé qui s'accordent assez bien avec la couleur du schiste.

*D'une manière générale, le bâti traditionnel mettant en oeuvre sables, terre et pierres locales, joue rarement le contraste. En ce sens, les constructions et extensions s'inscriront dans cette logique **en évitant des matériaux et couleurs trop «clinquantes»**.*

*On préférera des enduits tirant vers le gris, aux enduits blancs ou beige très clair qui s'harmonisent mal avec la pierre.*



Les gravillons violets rappellent la couleur du schiste



Enduit proche de la couleur du grès





Béton banché avec empreinte du bois ayant servi au coffrage



Le béton teinté peut s'accorder avec la couleur des pierres utilisées traditionnellement



Le bois peint permet de rappeler ponctuellement les teintes des pierres.



L'utilisation de panneaux métalliques de teinte foncée (rouille, grise ...) peut être envisagée en façade.



Les couleurs sont grandement déterminées par le matériau. Lorsque l'on essaie de reproduire une couleur et de s'inscrire dans une palette colorée à partir d'un matériau « moderne » manufacturé, le résultat est souvent assez décevant.

*En ce sens, on pourra ajouter à la palette traditionnelle de couleurs et de matériaux, des nuances de gris appliquées à des enduits d'aspect hétérogène par opposition aux surfaces lisses et uniformes. D'autres matériaux pourront également être envisagés : le béton banché ou teinté, le bois, présent dans les bâtiments annexes à l'habitation sous forme de bardage, il peut être une alternative à utiliser de façon très ponctuelle. Il sera de préférence laissé brut ou huilé plutôt que verni.*

*Dans le cas de réhabilitations, si la façade présente un état de dégradation trop avancé et des problèmes d'étanchéité, il est possible de redisposer les pierres de calage et ainsi de reformer le mur en conservant ses caractéristiques d'origine. De même, la restauration des joints peut s'envisager lorsqu'ils existent. Il faut alors procéder par dégarnissage et scellement au mortier de chaux, sable et terre argileuse du pays.*

*Pour parer aux éventuels remaillages du mur, on pourra appliquer un enduit à la chaux avec du sable et de la terre locale appliqué à « pierre vue ».*

*En toiture on privilégiera autant que possible l'ardoise naturelle. Cette palette peut être étendue à du bac acier d'une couleur foncée.*

*On évitera cependant les matériaux de synthèse tels que le fibro-ciment, les enduits de parement synthétiques, l'amiante ciment, le shingle. Considérés comme avantageux car moins onéreux, ils exigent des mesures de décontamination et de traitement des déchets importantes: leur traitement, comme leur production est donc très lourd.*

## 6 - Plantations des soubassements

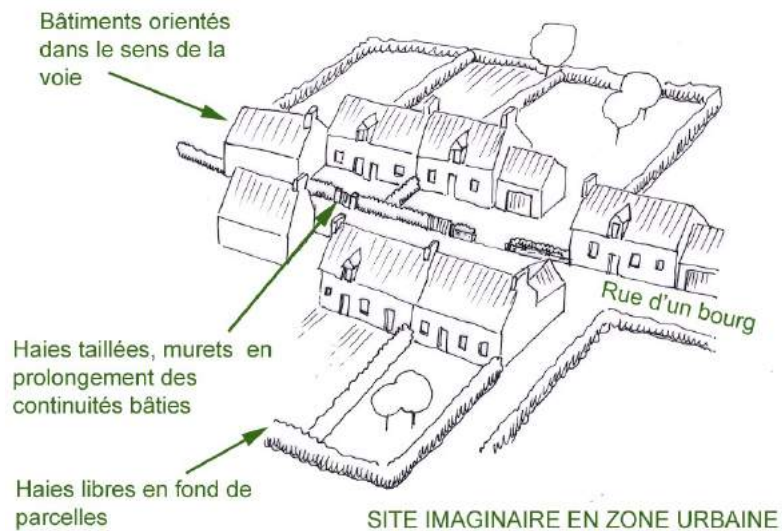
- Animer et mettre en valeur les espaces de transition

Le bourg de Baulon est caractérisé par une alternance de constructions alignées sur la voirie et des implantations en retrait créant des cours devant les habitations. Dans le premier cas, le revêtement de la voirie ou du trottoir s'étire souvent jusqu'au seuil de l'habitation. Cette caractéristique confère au bourg un caractère assez minéral. Dans le deuxième cas, le retrait des constructions ménage un espace intermédiaire (cour).

*Dans les espaces de transition au pied des bâtiments, on tachera d'effectuer des plantations d'arbustes à fleurs appréciant les situations ombragées et abritées. La plantation d'arbustes de petit ou moyen développement le long des pignons ou des façades est souhaitable et parfois utile. Par exemple, des plantations d'hortensias au nord d'une façade peuvent permettre d'assécher le pied des maçonneries d'une ancienne construction, aussi bien que le ferait un système de drain périphérique.*



Plantations en soubassement de murs, elles valorisent les façades et pignons.



## 7 - Traitement des limites de parcelles

- Clôtures

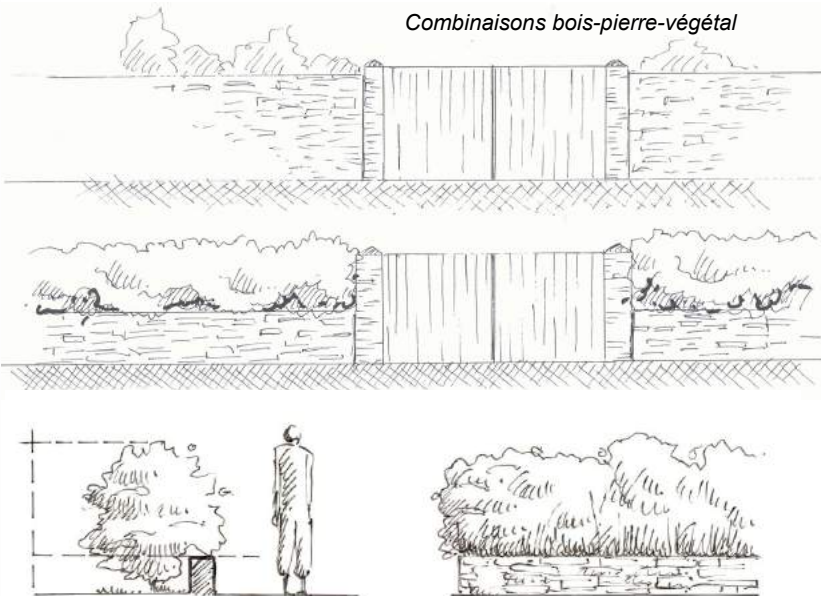


*En zone urbaine dense, le long des axes de circulation, on préférera des clôtures (de hauteur n'excédant pas 1m) constituées de murets et de haies taillées. Celles-ci prolongent les continuités bâties et s'intègrent bien à la structure urbaine (cf. schéma de principe ci-contre).*

Les haies monospécifiques taillées peuvent être réalisées sous forme de deux rangées de plantations en quinconce espacées de 0,70 m entre rangs et de 1 m sur rang. Ces haies pourront être établies à partir de la palette végétale proposée ci-après (sauf règlement spécifique).



Combinaisons bois-pierre-végétal



Le bourg de Baulon compte encore quelques murets en pierres (schiste et grès) autour de certains jardins.

Ceux-ci peuvent inspirer la construction de clôtures combinant pierre / bois / végétal ou métal selon les schémas ci-contre.

*Il est souhaitable de conserver ces anciens murs et de s'inspirer de leur appareillage (plaquettes de schiste et joints peu épais) pour la réalisation des nouveaux. Les murets peuvent être surmontés d'un dispositif à claire-voie (bois, métal) mais doivent rester d'une taille modeste (entre 1m et 1m50)*

Exemples de murets surmonté d'un grillage discret (bourg de Baulon)



Exemples de clôtures : portail simple en lames de bois, grilles métalliques, dispositifs à claire-voie



### • Portails et grilles

*Les portails en bois simples et discrets (vantaux en lames de bois) sont vivement recommandés. Leur couleur peut être en harmonie avec celle des menuiseries de l'habitation et doit rester neutre (éviter les couleurs claires ou clinquantes). La mise en oeuvre, en centre bourg, de grilles métalliques de style ancien, peintes avec des couleurs foncées (vert, brun, gris, noir...) est également envisageable.*



Troène (*Ligustrum vulgare*)



Fusain (*Euonymus phellomanus*)

Exemples de végétaux pour haies taillées



Troène (*Ligustrum lucidum*)



Troène (*Ligustrum ovalifolium*)



Fusain (*Euonymus japonicus*)



Nerprun (*Rhamnus alaternus*)



Nerprun (*Rhamnus alaternus variegata*)

## 8 - Palette végétale

### • Végétaux pour haies taillées

*Les plantations de thuyas (*Thuja sp.*), faux-cyprès (*Chamaecyparis sp.*), cyprès (*Cupressus sp.*), X cupressocyparis (*cupressocyparis sp.*), épines vinettes (*berberis sp.*), pyracanthas (*Pyracanthas sp.*) en haies monospécifiques taillées sont vivement déconseillées.*

Ces plantations n'ont pas de rapport avec la végétation locale du point de vue de leur aspect. Elles vieillissent mal et sont relativement difficiles à entretenir au fil du temps (développement en hauteur de végétaux qui supportent difficilement les tailles répétées pendant plusieurs années, sensibilité à la sécheresse ou épines).

Outre ces aspects pratiques et esthétiques, les thuyas et autres conifères contribuent à acidifier le sol jusqu'à le rendre quasiment stérile et sont donc déconseillés d'un point de vue environnemental.

*On préférera donc des espèces moins artificielles (photographies ci-contre et liste ci-dessous), comme la charmille qui existe à l'état sauvage (charme) et qui offre les mêmes intérêts (opacité d'un feuillage marcescent ou persistant, support adapté à la taille, exigences édaphiques et climatiques adaptées au site):*

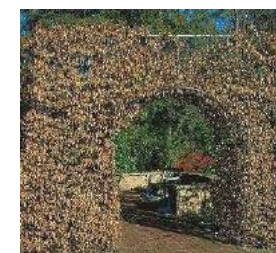
Fusain (*Euonymus japonicus* ou *phellomanus*)

Charmille (*Carpinus betulus*)

Troène (*Ligustrum vulgare*, *Ligustrum lucidum*, *Ligustrum ovalifolium*)

Filaire (*Filaria sp.*)

Nerprun (*Rhamnus alaternus*)



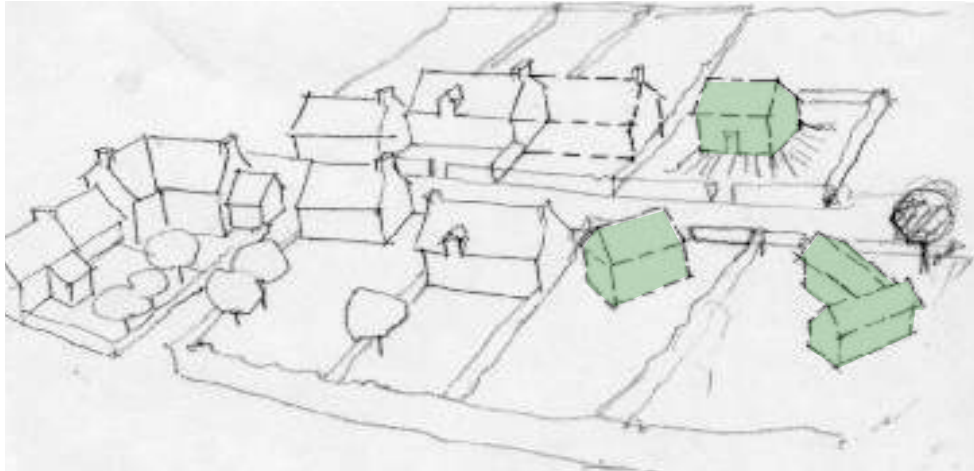
Charmille (*Carpinus betulus* (hiver et printemps))

# S'inscrire en **Périphérie de bourg**

Quelques observations et recommandations  
pour une intégration réussie dans les extensions

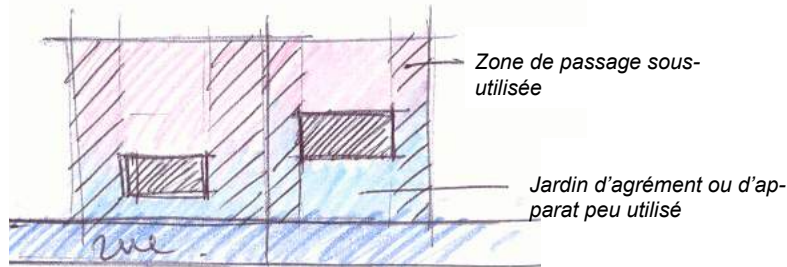


# 1- Les zones en périphérie du bourg



Perte de cohérence urbaine au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre dense où les constructions sont alignées sur la rue.

Ci-dessous: Organisation / appropriation d'une parcelle type en marge d'une zone agglomérée



Une implantation en bordure de voie : des espaces optimisés

Une implantation au centre de la parcelle : des espaces sous-utilisés



Transition entre espace agricole et zone agglomérée, le paysage des extensions urbaines tranche généralement fortement avec l'un ou l'autre des espaces qu'il est sensé introduire. Un des enjeux majeur consiste donc à atténuer cet impact, en agissant notamment sur les constructions nouvelles qui constituent l'essentiel de ces extensions.

- S'inscrire dans un contexte urbain et le prendre en compte

Si **les documents d'urbanisme édictent les règles** en matière d'implantation, de volumétrie et d'aspect extérieur, la logique qui prévaut est celle du **respect du contexte environnant rural ou urbain, suivant que l'on se situe dans un hameau ou en marge du bourg.**

Le règlement d'urbanisme impose **un retrait par rapport à la voie** alors que d'une manière générale, le bâti traditionnel en centre bourg comme dans les hameaux entretient avec celle-ci une relation étroite. Un moyen de maintenir ce rapport à la voie est d'**agir sur les limites de parcelles** (traitement des clôtures, plantations..). Seul lien avec l'espace public et collectif, leur traitement est d'autant plus important.

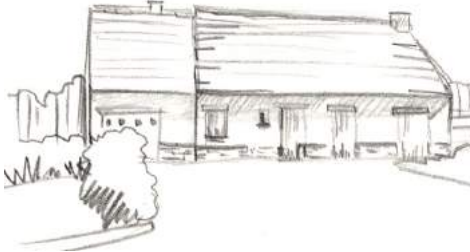




*Ci-contre, à éviter : Des lucarnes disproportionnées par rapport au volume de l'édifice -*

*Préferer un jeu de demi-niveaux permettant la création d'un sous-sol plutôt que la maison «taupinière»*

*Ci-contre, à éviter : Un volume complexe et une multitude de typologie de percements*



*Ci-contre, à privilégier : Un volume rectangulaire simple se rapprochant davantage du bâti traditionnel*

*Une architecture contemporaine: l'utilisation du bois et les plantations entourant la maison, favorisent son intégration*



*Ci-dessus : Exemple de construction neuve se rapprochant des volumes traditionnels*



## 2 - Orientation, volumétrie du bâti

- Une orientation du bâti dictée par l'ensoleillement

Dans un contexte parcellaire plus «lâche», les facteurs climatiques et de recherche d'un ensoleillement optimal deviennent majeurs. A ce titre, on limitera le nombre et les dimensions des ouvertures sur les façades nord et ouest fortement exposées aux intempéries.

- Une volumétrie simple proche du bâti traditionnel

*Facteur majeur d'intégration du bâti, la volumétrie de l'édifice devra se rapprocher de celle du bâti traditionnel : simple, plutôt rectangulaire que carrée.*

*Afin d'allonger le volume d'habitation on pourra y accoler des volumes annexes (garage, cellier..) sur le mode des constructions traditionnelles (Cf. S'inscrire dans les hameaux).*

*On évitera également de multiplier les angles aigus ou obtus qui donnent des volumes intérieurs difficile à meubler. La toiture sera de préférence à deux pentes ; la pente approchera les 40% et on évitera les toitures trop plates (type méditerranéen) et les toitures terrasses.*

- Une volumétrie plus contemporaine

*Une architecture plus contemporaine peut s'intégrer au bâti traditionnel, il s'agira d'être vigilant quand aux couleurs (enduits clairs à éviter), aux matériaux et à l'intégration paysagère de la construction dans le site.*



Un parti pris architectural affirmé, une volumétrie simple et des ouvertures répondant aux usages et besoins actuels.



Exemple de lucarnes disproportionnées par rapport au volume de l'édifice



Appropriation du vocabulaire traditionnel

Exemples d'une lucarne fronton réinterprétée sur un bâtiment moderne.



### 3 - Organisation du bâti et composition des façades

#### • Les ouvertures

A l'inverse de l'architecture traditionnelle, la production actuelle en matière de logement ne constitue pas une réponse utilitaire à des besoins spécifiques. L'illustration en est l'absence de hiérarchie entre les différents éléments d'architecture (façade arrière / façade avant, hiérarchie des percements...). Ainsi peut-on parfois trouver sur une même façade autant de typologies d'ouvertures que de percements, sans que celles-ci ne renvoient à une fonction spécifique.

S'il est difficile de remédier à cet état de fait, il est néanmoins possible d'apporter **un soin spécifique à la composition des façades** à l'instar de la maison de bourg, en s'appuyant sur des axes de symétrie et en hiérarchisant les ouvertures.....

*En ce qui concerne les percements, deux solutions sont possibles :*

*- il est parfois plus intéressant d'introduire de nouvelles formes, et de nouvelles typologies plutôt que chercher à se rapprocher d'un vocabulaire en l'interprétant mal ou en le coupant de son **contexte** (exemple : Création de vraies fausses gerbières parfois disproportionnées).*

*- il est cependant possible de se rapprocher du vocabulaire **traditionnel** mais il faut alors être très vigilant quant à l'harmonie des formes, à leurs proportions pour pouvoir intégrer des éléments d'architecture connotés à une construction contemporaine.*

Si l'on trouve tous les types de menuiseries, aluminium, PVC, bois, mixtes... on évitera les petits carreaux (plus de 3 par vantaux) qui ont cessé d'exister depuis le 18ème siècle. **Les caissons des volets roulants seront intégrés à l'intérieur du bâti.**

Matériaux (bardage métallique, enduits colorés) dont les tons se rapprochent des couleurs de l'ardoise, du grès, ou du schiste.



En zone d'extension l'utilisation du bardage bois en pignon a un impact visuel moins fort que les pignons blancs

## 4 - Palette de matériaux et couleurs existant dans les extensions périphériques

- Des contrastes forts liés à des matériaux récents de tons clairs

D'une manière générale, la tendance dans les extensions est aux enduits clairs et aux menuiseries en PVC blanc, ces tons clairs en façades et pignons ont un impact visuel fort à la périphérie des bourgs. Ces contrastes ne se retrouvent pas dans les palettes de couleurs du centre bourg ou des hameaux.

**Transition entre le bourg et la zone agricole, la palette de couleur et de matériaux des extensions urbaines devrait pourtant emprunter à celle du centre bourg et des hameaux les tonalités des pierres de schiste pourpre, du grès beige/gris ou l'ardoise gris foncé.**

*Le bois pourra pour cette raison être davantage présent. Les vernis sont en revanche peu souhaitables. On préférera des essences telles que le mélèze, le douglas, ou encore le chêne qui deviennent grises avec le temps et sont fibreuses... ou encore une lasure grise.*

*D'une manière générale, on cherchera une **homogénéité, une harmonie de couleurs**. On évitera donc de mettre en oeuvre des enduits de teintes trop claires et on privilégiera les couleurs tirant vers le gris ; les menuiseries s'accorderont avec les couleurs des enduits.*

*Indépendamment de la couleur, un **enduit traditionnel à la chaux** peut être envisagé afin d'aller vers une texture plus « rustique » que certains enduits de parement synthétiques ou revêtements de synthèse. On essaiera autant que possible d'utiliser des **matériaux locaux** (sables, terre) qui « patineront » l'enduit et faciliteront l'intégration du bâti dans son environnement.*

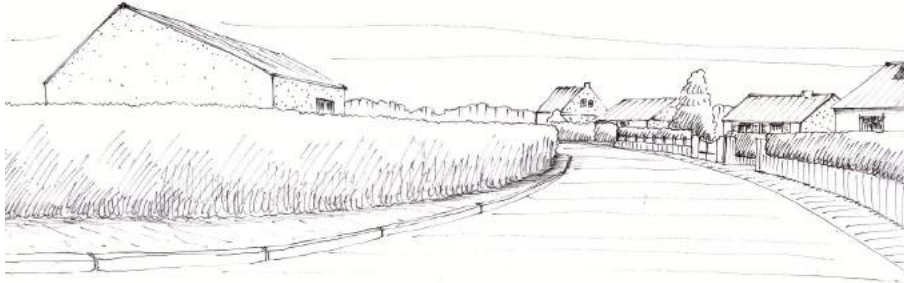


La peinture blanche s'éloigne des tonalités des matériaux traditionnels.



Ci-dessus la maison enduite se repère bien, tandis que celle qui ne l'est pas encore se voit à peine dans le paysage.

## 5 - La transition espace public / espace privé



A éviter: Effet couloir créé par les plantations de haies taillées opaques en limite de parcelle dans un lotissement périurbain.

Il semble important de s'interroger sur la transition entre l'espace public et l'espace privé dans les nouveaux quartiers périphériques. Le traitement de ces transitions influence bien souvent la qualité du cadre de vie dans ces zones d'extension...

A titre d'exemple, les plantations de haies taillées opaques et hautes créent des «couloirs visuels» peu qualifiants, réduisant l'intérêt de l'espace public.

## 6 - Le traitement des parcelles et de leurs limites

### • Clôtures

Selon l'emplacement de la parcelle au sein du quartier, sa distance par rapport au centre bourg et sa taille, on pourra privilégier différents types de clôtures :

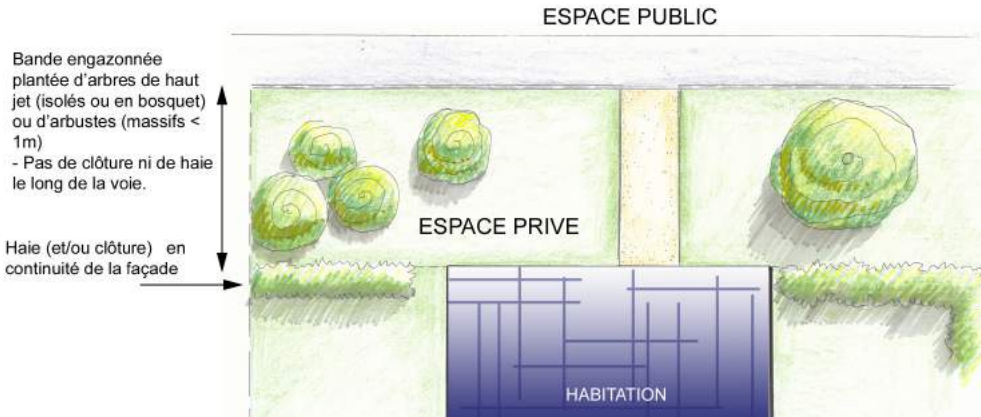
- *Pour les parcelles jouxtant les limites du centre bourg, on privilégiera les murets bas accompagnés d'une haie ou bien des grillages doublés de haies libres. Il semble par contre important de jouer la carte de la **spécificité du site** sans tomber dans les poncifs. On évitera donc les haies trop régulières avec des alternances répétées de couleurs qui s'intègrent mal au paysage harmonieux de Baulon. On privilégiera en revanche les arbustes à fleurs d'allure plus **champêtre** (cf. palette végétale des haies libres) disposés de façon plus irrégulière en groupes de 3 à 5 individus. I*

- *Pour les parcelles situées à une distance plus importante du centre bourg, les **haies bocagères** pourront permettre une transition douce entre la zone urbanisée et le paysage rural avoisinant.*

- *Les parcelles situées **le long des entrées de bourg** devront faire l'objet d'une attention particulière: En effet, la mise en place de haies taillées de part et d'autre des **voies principales** risquerait de créer des «couloirs», sans lien avec le contexte paysager, et de marquer fortement la visibilité de la lisière urbanisée.*





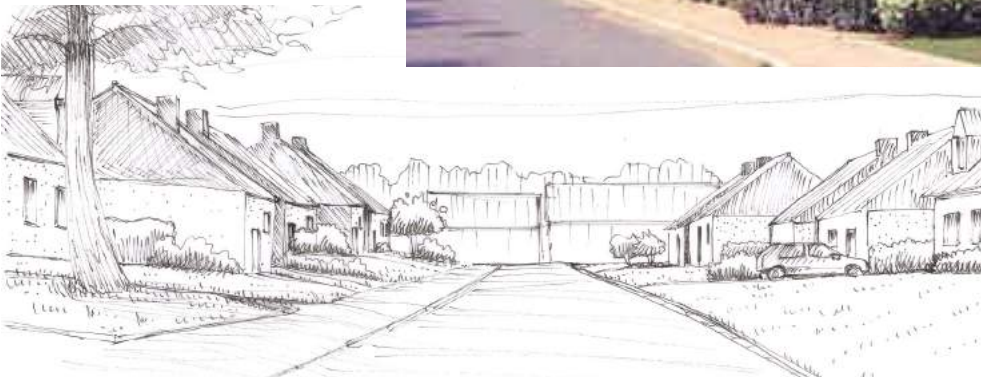


- Un principe à développer dans les voies de desserte internes aux lotissements

Afin d'améliorer leur cadre de vie, les résidents des zones d'extensions peuvent aligner leurs clôtures en prolongement des façades et utiliser l'espace situé entre l'habitation et la voirie pour mettre en valeur leur façade en offrant un recul suffisant.

Cet espace peut être traité en jardin d'agrément (engazonnement et plantations de massifs bas ou d'arbres de moyen développement).

Aménagements paysagers valorisant les façades des habitations



- Adapter son jardin à la configuration du terrain et créer un aménagement original et viable.

Généralement, on tachera d'adapter l'aménagement du jardin à la topographie du terrain - en évitant les remaniements de terre trop importants (création de merlon de hauteur importante à éviter sur les terrains plats...) - et au type de sol (humide ou sec, acide...).

- Intégrer les éléments de raccordement aux réseaux

Les coffrets de raccordement aux réseaux, souvent peu qualifiants et situés au premier plan le long des axes de circulation, pourront être intégrés par des plantations d'arbustes ornementaux, par une structure bardée de bois de couleur sombre ou dans un muret.



Coffrets intégrés dans le retour de mur



à éviter : coffrets non intégrés

Erable champêtre (*Acer campestre*)Erable de cappadoce (*A. cappadocicum*)Amelanchier (*Amelanchier*)Albizia (*Albizia julibrissin*)Magnolia (*Magnolia* sp.)

## Exemples d'arbres d'ornement



Plantation de jeunes plants sur bâche tissée verte

Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*)

## 7- Palette d'arbres de moyen développement adaptés aux petits et moyens terrains

Les plantations d'arbres en espace privé doivent être effectuées à une distance minimale de **deux mètres de la limite de la propriété voisine**.

Dans les extensions, celles-ci doivent de préférence **s'inspirer des plantations réalisées sur les espaces publics du quartier** lorsqu'elles existent. On évitera surtout les plantations de conifères aux formes artificielles, les plantations de peupliers noirs (*Populus nigra* sp.), les plantations d'arbres à feuillage pourpre, jaune ou panaché.

Les plantations d'arbres pourront être établies à partir de la palette végétale ci-contre dans le cas où un autre règlement ne définit déjà une palette végétale à respecter:

Arbres fruitiers productifs ou ornementaux (*Prunus, Malus, Pyrus*) (rappellent les vergers traditionnels)

Magnolia (*Magnolia grandiflora*) (en sol assez frais)

Erables de petit développement (*Acer cappadocicum, Acer campestre*)

Albizia (*Albizia julibrissin*) (sol perméable et situation abritée et ensoleillée)

Arbre de judée (*Cercis siliquastrum*) (sol léger et situation ensoleillée)

Amelanchier (*Amelanchier canadensis*) (sols plutôt secs)

Mimosa (*Acacia dealbata*) (situation abritée)

Bouleaux (*Betula* sp.) (arbres rustiques et pionniers se retrouvant à l'état sauvage)

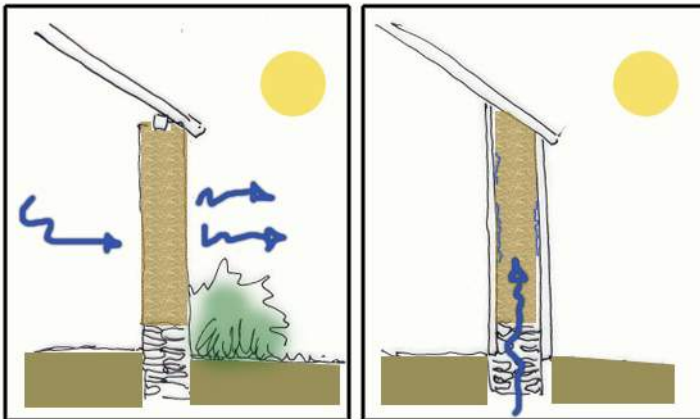
Robiniers faux acacias (*Robinia pseudoacacia*) (arbres rustiques à croissance assez rapide)

# S'inscrire dans un **Hameau**

Quelques observations et recommandations  
pour une intégration réussie dans les hameaux



Exemple de réhabilitation ayant préservé les ouvertures d'origine



Le soleil sèche naturellement le mur de terre ou l'enduit à la chaux (matériaux poreux)

DECONSEILLE : Le ciment emprisonne l'humidité qui remonte par capillarité dans les anciens murs de terre et pierre

## 1 - Réhabiliter, s'étendre dans les hameaux

- S'appuyer sur l'existant

Quelle que soit la nature et l'ampleur des travaux de réhabilitation ou d'extension à entreprendre, qu'il s'agisse d'une **réhabilitation profonde** d'un édifice, opérant un changement d'affectation (transformation d'une grange / étable en logement) ou d'une **rénovation**, on cherchera à **s'appuyer sur l'existant**.

*En ce sens, il sera particulièrement intéressant de valoriser, voire de **construire le projet à partir de la fonction d'origine de l'édifice** plutôt que de chercher à dissimiler l'existant.*

- **Constructions traditionnelles / constructions contemporaines : deux approches spécifiques du bâtiment**

Par ailleurs, il est fondamental de garder en mémoire que **le bâti traditionnel est "respirant"** à la différence des constructions actuelles, généralement étanches à l'air et à l'eau.

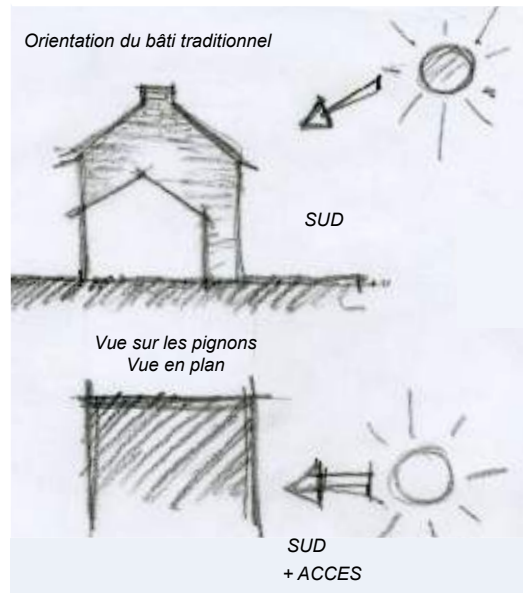
En ce sens, l'édifice traditionnel doit être **considéré comme poreux, réagissant à la fois aux contraintes climatiques intérieures et extérieures** (hygrométrie, température, écart de température entre intérieur et extérieur). L'utilisation des techniques et des matériaux actuels pose donc problème en matière de réhabilitation:

***La plupart des désordres observés dans les bâtiments réhabilités (traces d'humidité, remontées par capillarité, infiltrations, fissures....) résultent de l'application de matériaux ou de procédés nouveaux à du bâti ancien.***

*En ce sens, le traitement ou la modification des planchers, dalles, murs porteurs, constituent les principales sources de complication.*

## 2 - Implantation , Orientation

- Une orientation Nord / Sud dominante



Que l'on se situe dans un écart ou dans un hameau, le bâti traditionnel agricole s'implante en fonction du site. Dans certains hameaux organisés autour d'une voie principale, on observe les mêmes caractéristiques d'implantation qui se répètent: de manière linéaire le long d'une voie ou bien perpendiculaire à la route, ou encore en retrait de plusieurs mètres afin de dégager une cour au sud par exemple.

Majoritairement, les implantations/orientations sont avant tout **déterminées par le contexte physique** (pente, nature du sol, ...) **et la recherche d'un ensoleillement optimal et l'accès à la voie.**

***L'orientation dominante des habitations est Nord/ Sud.***

*Elle conditionne l'emplacement, le dimensionnement des ouvertures, l'accessibilité et, de fait, l'organisation interne de l'édifice. On cherchera donc à respecter ce principe.*

*Aussi, les extensions ou nouvelles constructions dans ces hameaux doivent respecter la palette colorée traditionnelle (couleurs neutres de la terre, de la pierre, de l'ardoise) et s'inscrire en continuité de l'existant en terme d'implantation pour s'intégrer à l'échelle du grand paysage.*



Implantations perpendiculaires à la voie.

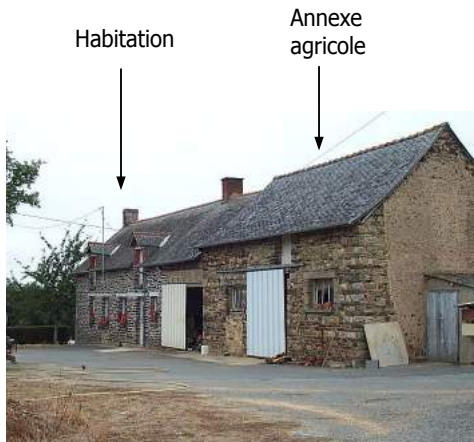


Implantation en retrait afin de ménager une cour entre la voie et le bâtiment agricole.



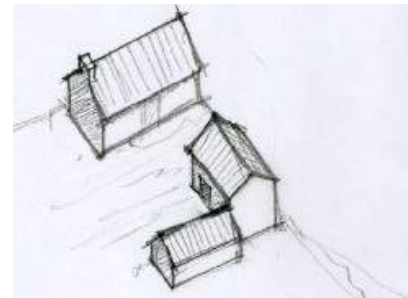
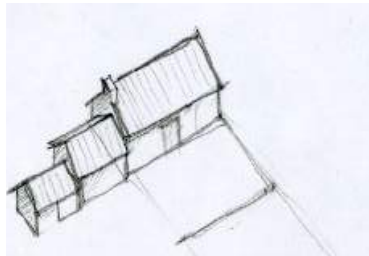
Implantation le long de la voie.

### 3 - Volumétrie



Habitation

Annexe agricole



Développement groupé des dépendances agricoles



Ci-dessus : Des volumes simples et des matériaux sobres pour ces constructions récentes.

Développement en longère des habitations et des dépendances agricoles



Développement en mode linéaire

Si la volumétrie du bâti agricole correspond à du R + combles voire parfois R+1+ combles, elle est plus encore déterminée **par son mode de développement**.

*D'une manière générale, le bâti est **plus long et étroit que haut et large**, ce qui diffère déjà fondamentalement de la production actuelle de logements pavillonnaires, souvent plus larges que le bâti traditionnel (9 à 12 mètres pour 6 à 8 mètres).*

#### 3.1 Organisation

- Un mode de développement linéaire

Le mode de développement privilégié est linéaire en **“longère”**, associant par ce biais des habitations ou plus fréquemment une habitation parfois limitée à une seule pièce et des dépendances agricoles (étables...).

- Des annexes agricoles privilégiant la compacité

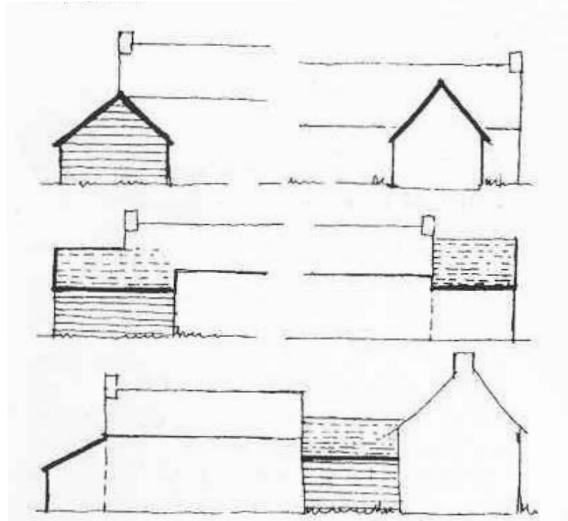
Le second mode de développement, généralement complémentaire du premier, privilégie la compacité du bâti.

Au volume d'habitation sont adjoints des **volumes annexes implantés** (dépendances agricoles) **dans le prolongement de l'existant** (implantation au nord), **en vis à vis, ou perpendiculairement...**

Qu'elles soient implantées en aile de retour ou en vis à vis, **les annexes agricoles gardent un lien étroit avec l'habitation**. L'ensemble forme un espace privatif, replié sur lui-même protégé des vents dominants et des intempéries.

### 3.2 Le rôle des espaces annexes - les extensions

- Des espaces utilitaires, transition entre l'habitation et l'extérieur



Implantation des extensions

Quel que soit le mode de développement du bâti, l'implantation des bâtiments annexes n'est pas fortuite : Elle répond à un même principe qui est de créer un «**espace tampon**» isolant le corps d'habitation de l'extérieur.

*Ces «espaces tampons», hier soue à cochon, grange, étable, aujourd'hui garage, atelier, lingerie, resserre, doivent être localisés au nord de l'édifice ou aux vents dominants (Ouest / Nord Ouest) pour assurer pleinement leur rôle et ainsi réguler la température de l'habitation.*

L'architecture vernaculaire offre de nombreux exemples d'implantation des espaces annexes (appentis, ailes en retour...) qui sont autant de possibilités d'implantation pour les extensions du bâti.

*Les annexes et dépendances implantées dans la continuité de l'existant devront respecter les pentes de toiture et les largeurs de pignons; quitte à créer une aile de retour si la largeur de l'annexe est supérieure à celle de l'habitation. Une attention particulière sera portée aux matériaux utilisés afin qu'il s'accordent avec ceux du bâtiment principal.*



Les proportions d'un bâtiment en appentis doit respecter la volumétrie du bâtiment sur lequel il s'appuie (largeur de pignon, ligne et pente de toit)



Ci-dessus le bois utilisé ponctuellement s'accorde bien avec les tonalités des pierres.



Certains bâtiments remarquables comportent des percements singuliers : portes cintrées de la ferme de la Basse-Rouillais, lucarnes des dépendances du château de la Muse.

Ouvertures simples présentent sur les bâtiments agricoles avec linteaux en bois et jambages en pierres



## 4 - Les caractéristiques du bâti

### 4.1 Les percements

A l'inverse de la maison de bourg, **les percements du bâti agricole sont le reflet d'une fonction**. Ainsi, la porte et la fenêtre de l'habitation diffèrent de celles de l'étable. Si la majorité des ouvertures se concentrent sur la façade principale (sud), elles sont généralement implantées au milieu de la pièce, **à distance des murs pignons ou des murs de refend** pour des questions de stabilité de l'édifice et d'ensoleillement.

**Dans l'habitation**, l'association des percements «porte, fenêtre, lucarne cheminée» est la plus répandue. **Les dépendances agricoles** donnent lieu à différentes typologies de percements; il en est ainsi **des gerbières**, vulgarisées au cours du 19ème siècle, et la **lucarne rampante**.

*D'une manière générale on utilisera autant que possible les ouvertures existantes. On pourra également dégager des ouvertures obstruées et remédier au manque de lumière par un aménagement intérieur clair (murs chaulés, poutres blanchies, plafonds blancs...). La création de nouvelles ouvertures respectera **les proportions, généralement plus hautes que larges, de l'habitation**. Les baies de plus grandes dimensions pourront être implantées sur les façades arrières, plus intimes et isolées visuellement.*

Par ailleurs, si l'on trouve quelques ouvertures en plein-cintre, celles-ci renvoient à une époque et à une architecture précise, qui détournées de leur contexte original perdent tout leur sens.

*Les percements sont des éléments d'architecture à modifier avec précaution et dans le respect de leur fonction d'origine.*





Petite ouverture sur annexe agricole



Oculus



Ouverture très allongée



Gerbières traditionnelles

Ouvertures sur annexe agricole et sur la partie «logis»

Dans ces exemples de rénovations, les percements d'origines ont été conservés, ainsi les initiales des façades sont respectées.



En conservant de grands percements présents à l'origine sur les bâtiments anciens, cela permet d'éclairer largement les futures pièces d'habitations.

**Les percements en toiture seront limités en nombre**, de même, on évitera de multiplier les gerbières et autres lucarnes. On préférera créer **des chassiss de toit**, localisés sur les versants les moins exposés visuellement, et de préférence **encastrés**.

**Les meutrières, pigeonniers, oculus** (assez rares sur la commune) et autres petites ouvertures caractérisant fortement le bâtiment, pourront être valorisées par la pose d'un chassiss fixe, ou d'un vitrage, d'un carreau siliconé ou être réutilisées commes niches....

**Les encadrements et les appuis de fenêtres sont traditionnellement en schiste ou en bois.**

**La teinte des menuiseries** (bois, couleurs mates, modes et les pigments dont on dispose (peintures des métalliques...)). Signe distinctif, les menuiseries colorées par opposition aux dépendances agricole, nuances.



Pour les menuiseries, on privilégiera les menuiseries en bois, en évitant les bois exotiques trop rouges. Celles-ci pourront être peintes ou simplement passées à l'huile, en évitant les teintes trop claires. On évitera également les petits carreaux (plus de 3 par vantaux), qui n'ont existé que jusqu'au 18ème siècle, et les balcons ou balustrades de style anachronique ou décalé par rapport à la région.

**On évitera également la mise en oeuvre de volets**, peu présents sur l'habitat traditionnel. Ainsi, on préconisera en premier lieu d'opter pour des rideaux opaques, solution la moins onéreuse, voire des volets intérieurs qui, par rapport à des volets extérieurs, limitent les déperditions thermiques.

En dernier lieu on optera pour des **volets en bois** de teinte assez foncée ou des **volets brisés** à rabattre contre l'ébrasement du mur.

## 5- Palette de couleurs et matériaux

### 5.1 Les matériaux

Le bâti agricole reste hier comme aujourd'hui **un espace avant tout utilitaire.**

**Les pierres locales** présentent dans les édifices sont le **schiste** et le **grès**, elles sont majoritaires dans la **partie d'habitation**. Utilisées ensemble ou séparément, l'appareillage du grès et du schiste créent parfois des bandes bicolores horizontales.

La **terre est** fréquemment utilisée dans les **annexes agricoles**, elle repose sur un soubassement en pierre d'une hauteur très variable.

*Le bardage bois laissé brut ou lasuré s'harmonise bien avec le schiste et rappelle le bâti agricole traditionnel (granges, hangars...). On l'utilisera de façon ponctuelle ou pour de petits édifices.*

*Par ailleurs, il peut également être envisagé de récupérer des pierres locales pour combler un percement ou créer un soubassement, celles-ci faciliteront l'intégration de l'extension ou de l'annexe à créer dans son environnement bâti.*

*On utilisera de préférence de l'ardoise en toiture. La palette de matériaux peut être étendue à du bac acier gris ardoise. Les bâtiments à protéger temporairement pourront être recouverts de tôle ondulée, afin de limiter les dégradations des murs.*

*On évitera cependant les matériaux de synthèse tels que les enduits de parement synthétiques, l'amiante ciment, le shingle. Considérés comme avantageux car moins onéreux, ils exigent des mesures de décontamination et de traitement des déchets importantes: leur traitement, comme leur production est donc très lourd.*



*Batiments traditionnels en pierre ou en terre, les appareillages sont variés.*



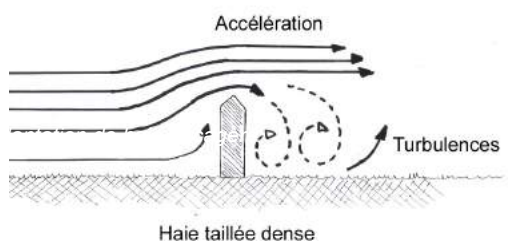
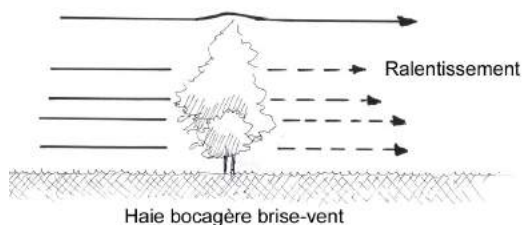
## 5.2 La palette de couleurs

*Dans les hameaux, on privilégiera les couleurs neutres (nuances de gris, couleur de l'ardoise, bruns, ocres ...) qui sont aussi celles des matériaux traditionnels.*

*Exemple de teintes rappelant celles des matériaux traditionnels*



## L'EFFET DU BOCAGE



Haie libre



Muret de schiste

## 6 - Traitement des limites de parcelles

## 6.1 Les clôtures

## • Les haies

En **zone rurale**, il est préférable de conserver le principe des haies bocagères traditionnelles et de préserver **celles qui existent déjà** pour faciliter l'intégration du bâti dans le paysage.

Les haies bocagères peuvent être réalisées sur talus. Outre leur effet hydraulique, elles régulent le ruissellement, améliorent l'infiltration vers les nappes souterraines et jouent un rôle de brise-vent, contrairement aux haies taillées denses (cf. schéma ci-contre).

Les **haies libres** peuvent également être envisagées dans les hameaux. On limitera de préférence l'utilisation de végétaux horticoles aux feuillages panachés jaunes ou pourpres et on tachera de disposer les espèces en groupes de 2 à 5 unités identiques, sans rythme régulier.

## • Mise en oeuvre de paillages

D'une manière générale, on évitera de mettre en oeuvre des bâches en plastique noir ou vert qui ne se dégradent pas. On leur préférera le mulch ou le **paillage en fibre de coco** (d'origine naturelle et de couleur moins discordante) ou mieux: des plantations denses d'arbustes tapissants (*Rosiers rampants* (*Rosa rugosa*), *potentilles* (*Potentilla fruticosa*), *bruyères* (*Erica sp.*), *genêts tapissants* (*Genista pilosa...*)....)

## • Les murets

Des murets bas (moins d'un mètre) de pierre locale (schiste), maçonnés ou non, peuvent être mis en oeuvre dans le prolongement des réhabilitations ou des extensions. L'édification de murets de parpaings non enduits en limite de parcelle est vivement déconseillée.

La mise en place de clôtures uniquement végétales est recommandée pour les nouvelles constructions. Des clôtures en bois ou grillagées vertes peuvent être mises en oeuvre pour conforter les limites végétales ou palier à la divagation des animaux domestiques.



Chêne pédonculé (*Quercus robur*)



Chataignier (*Castanea sativa*)



Noisetier (*Corylus avellana*)



Houx (*Ilex aquifolium*)



Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)



Alisier torminal (*Sorbus torminalis*)



Chêne sessile (*Quercus petraea*)



Frêne (*Fraxinus excelsior*)



Charme (*Carpinus betulus*)

Exemples d'essences bocagères

• Palette végétale des haies bocagères

Pour réaliser une haie bocagère, il est préférable d'utiliser des jeunes plants (compter un arbre de haut jet tous les 6 mètres linéaires) et de les disposer **aléatoirement** comme le ferait la nature (piocher au hasard les plants). La haie peut être composée d'un simple rang avec un écartement de 1 m sur le rang.

La palette végétale ci-dessous propose des essences bocagères susceptibles d'être mises en place pour les nouvelles haies ou pour conforter les haies résiduelles existantes.

Chêne pédonculé (*Quercus robur*)

Châtaignier (*Castanea sativa*)

Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)

Hêtre (*Fagus sylvatica*)

Noisetier (*Corylus sp.*)

Houx (*Ilex aquifolium sp.*)

Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)

Alisier (*Sorbus torminalis*)

Frêne (*Fraxinus excelsior*)

Charme (*Carpinus betulus*)

Chêne sessile (*Quercus petraea*)

Merisier (*Prunus avium*)

Genêt à balai (*Cytisus scoparius*)

Eglantier (*Rosa canina*)

Prunellier (*Prunus spinosa*)

Poirier commun (*Pyrus cordata*)

Néflier commun (*Mespilus germanica*)



Poirier à feuilles cordées (*Pyrus cordata*)



Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)



Néflier (*Mespilus germanica*)



Merisier (*Prunus avium*)



Genêts à balais (*Cytisus scoparius*)





Troène (*Ligustrum ovalifolium*)



Hortensias (*Hydrangea sp.*)



Lilas (*Syringa Mme Lemoine*)



Escallonia (*Escallonia sp.*)



Ceanothe (*Ceanothus sp.*)

Exemples de végétaux pour haies libres



Seringat (*Philadelphus coronarius*)



Deutzia (*Deutzia sp.*)



Ceanothe (*Ceanothus sp.*)

• Palette végétale des haies libres

Les haies libres pourront être composées de 5 à 7 espèces différentes plantées sur deux rangs avec 0,80 m entre rang et 1 m sur rang. Elles pourront être établies à partir de la palette végétale ci-après dans le cas ou un autre règlement ne définit déjà une palette végétale à respecter.

Troène (*Ligustrum ovalifolium*)

Hortensia (*Hydrangea sp.*)

Lilas (*Syringat*)

Ceanothe (*Ceanothus sp.*)

Seringat (*Philadelphus sp.*)

Deutzia (*Deutzia x magnifica sp*)

Rosier (*Rosa sp.*)

Ronce ornementale (*Rubus sp.*)

Symphorine (*Symphoricarpos sp.*)

Osmanthe (*Osmanthus sp.*) (ressemblance avec le houx)

Escallonia (*Escallonia sp.*)

Exochorda (*Exochorda racemosa*)

Fuchsia (*Fuchsia sp.*)

Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*)

Fruitiers (productifs ou ornementaux)

Bruyères arborescentes (*Erica arborea*)

Cognassier du Japon (*Chaenomeles japonica*)

Genêts (*Genista Porlock*)

Oranger du Mexique (*Choisya ternata*)

Buddleia (*Buddleia sp.*)

Cornouiller (*Cornus sp.*)

Groseiller à fleurs (*Ribes sp.*)



Rosier sp. (*Rosa rugosa*)



Symphorine (*Symphoricarpos sp.*)



Exochorda (*Exochorda sp.*)

• Exemples d'arbustes rustiques et adaptés à un sol sec, pour une haie libre présentant un intérêt toute l'année

ARBUSTES	Printemps	Eté	Automne	Hiver	Haut.	Commentaire
<i>Buddleia davidii</i> 'Fascination' (arbre aux papillons - variété)		Fleurs Rose/Mauve juillet/aout			2/3 m	Rusticité, croissance rapide
<i>Buddleia</i> 'Black knight' (arbre aux papillons - variété)		Fleurs Violettes juillet aout			2/3m	Rusticité, croissance rapide
<i>Rubus tridel</i> 'benenden' (ronce ornementale)	Blanc mai/juin				1/2 m	Rusticité
<i>Hydrangea paniculata</i> (hortensia paniculé)		Fleurs Blanches			1/2 m	Assez rustique
<i>Hydrangea macrophylla</i> 'Nikko blue' (hortensia bleu)		Fleurs Bleues	Fleurs Bleues		2 m	Assez rustique
<i>Viburnum opulus sterile</i> (Boule de Neige)	Blanc mai/juin		Feuilles cuivrées		1/3 m	Rusticité
<i>Cornus</i> 'Midwinter Fire' (cornouiller)			Feuillage orangé	Ecorce rouge/orange /jaune	1/2 m	Rusticité Croissance rapide
<i>Cornus alba Sibirica</i> 'Variegata' (cornouiller)	Feuillage panaché Blanc	Feuillage panaché blanc	Feuillage rose rouge	Ecorce rouge	1/2 m	Rusticité Croissance rapide
<i>Rosa rugosa</i> 'scabrosa' (Rosier rugueux)	Fleurs Roses	Fleurs rose	Fleurs rose	Fruits rouges	1/2 m	Rusticité
<i>Ribes sanguineum</i> 'King Edouard VII' (Groseiller à fleurs)	Rose foncé Mars/Avril		Feuillage cuivré		1/3 m	Rusticité
<i>Syringa vulgaris</i> 'Katherine Havemeyer' (Lilas)	Fleurs double Lavande				3/5 m	Rusticité
<i>Malus perpetue</i> 'Everest' (pommier ornemental 'Everest')	Fleurs Blanches en Mai			Fruits rouge oranger	3/5 m	Rusticité
<i>Amelanchier canadensis</i> (Amelanchier)	Fleurs blanches en Avril		Feuillage rouge feu		3/5 m	
<i>Carpinus betulus</i> (Charmille)	Ecran végétal	Ecran végétal	Ecran végétal	Ecran végétal	3/5m	Rustique, adapté à la taille
<i>Weigelia x</i> 'Carnaval'	Rose/blanc Avril/Mai				1/2 m	Assez rustique



Stabilisé



Emulsion gravillonnée



Stabilisé



Dallage aux teintes rappelant celles de la pierre



Escalier en dalles de schiste

## 7 - Le Traitement des Accès

### • Les voies destinées aux véhicules et les cours

*Les voies destinées aux véhicules pourront être réalisées en gravillons de la couleur de la pierre ou de l'enduit de l'habitation.*

*La mise en oeuvre de grandes surfaces en enrobé noir, confèrent un caractère «routier» peu qualifiant aux cours et voiries privées. On lui préférera la mise en oeuvre d'enrobé coloré (de teinte rouille par exemple) ou d'émulsion gravillonnée, moins onéreuse et d'aspect moins uniforme.*



Plantations de charmilles intégrant les véhicules

*Tant que possible, on limitera l'imperméabilisation des sols et on tâchera d'intégrer au maximum les aires de stationnement (plantations d'écrans végétaux autour des poches de stationnement, choix de l'emplacement des espaces de stationnement en fonction de leur visibilité...)*

### • Les cheminements piétons

Les cheminements piétons pourront être réalisés, comme la voirie, en gravillons ou en stabilisé de la couleur de la pierre (gris, gris rosé, pourpre, gris violacé) ou de l'enduit de l'habitation.

Les dalles de schiste peuvent constituer des cheminements piétons, des escaliers ou des terrasses esthétiques tout en s'accordant bien avec la palette colorée locale. Elle peuvent être posées sur sable ou sur mortier.



# Prendre en compte le **Petit Patrimoine**





## 1- Les éléments du petit patrimoine

Croix, fontaines, puits, fours à pain, constituent le «**petit patrimoine**» d'une commune.

De petite taille, ces édifices constituent **des marqueurs paysagers forts**. Au même titre que les clochers, ils signalent l'existence d'un village; les croix, arbres en alignement, renseignent sur un lieu (carrefour, voie royale...).

Autrefois utilisés pour se repérer, ils font aujourd'hui partie intégrante du paysage qu'ils caractérisent.

Si la plupart ont aujourd'hui perdu leur fonction utilitaire et tombent à l'abandon, **ces édifices participent à la mémoire collective**. En ce sens, il convient d'assurer leur pérennité.

*Sans engager de gros travaux de rénovation, un moyen simple peut être de **stopper les phénomènes de dégradation** notamment dus aux **infiltrations d'eau** en calant une pierre, en assurant l'étanchéité d'un four à pain, en protégeant les têtes des murets.*

Ces édifices ont par ailleurs **un rôle décoratif important**, ils agrémentent un chemin, un jardin en lui conférant un aspect pittoresque, et participent à sa composition (fleurissement,...).

Les fours à pain dont beaucoup de fermes ont été dotées après la révolution présentent un véritable savoir-faire, une mise en oeuvre particulièrement intéressante (voute intérieure en brique ou plus rarement voute en terre). Rénovés, leur utilisation peut devenir une fête !

## D - Implanter un **Bâtiment d'activité**

# 1 - Intégration des bâtiments d'activité



Intégration d'un bâtiment par un bardage bois et des plantations



Hangar de grande dimension implanté dans la pente et intégré par des arbres de haut jet.



Exemples de bardage bois facilitant l'intégration du bâti dans son environnement



Implantation d'un hangar en entrée de hameau : L'orientation et l'implantation du hangar reprennent celles du bâti

## 1.1 Implantations, orientations, volumes

Image de l'économie, les bâtiments agricoles, hangars et bâtiments à caractère artisanal participent au paysage au même titre que les habitations. Bâtiments fonctionnels et économiques dans leur réalisation, leurs volumes ne renvoient à aucun édifice traditionnel, ce qui rend leur intégration paysagère d'autant plus difficile.

A ce titre, l'implantation du bâti est le critère essentiel en matière d'intégration des édifices de grande taille.

*En zone agglomérée (entrée de bourg, hameau), il est important d'articuler l'édifice à créer à l'existant en agissant sur son orientation (sens du faitage).*

*Dans un site en pente, l'édifice devra autant que possible s'adosser à la pente. S'il est de surface moyenne, une partie de l'édifice pourra être encastrée dans la pente, laquelle ménage un accès de plain pied en partie haute et basse.*

*Dans le cas d'un édifice de grandes dimensions, étant donné l'importance des travaux de terrassement à mettre en oeuvre, on privilégiera une implantation de faitage perpendiculaire à la pente.*

*Par ailleurs, des formes et des volumes simples (rectangulaire, toiture à 2 pentes..) optimiseront l'intégration paysagère de l'édifice.*

On essaiera tant que possible pour les aménagements de sièges d'exploitation agricoles de dissocier les accès (séparation entre les dessertes d'habitation et celles de l'exploitation).



Ci-dessus, à éviter : L'alternance répétée de couleurs sur de grandes surfaces de bâtiments agricoles ou industriels les rend très visibles dans un paysage.



L'utilisation du verre facilite l'intégration visuelle des bâtiments commerciaux



Ci- contre : panneaux métallique de teinte rouille sur un bâtiment d'activité

L'intégration des bâtiments d'activité (activité commerciale ou artisanale) peut être facilitée par le respect d'une volumétrie basse, par les plantations, mais aussi par l'utilisation de matériaux neutres:

*Le verre, qui reflète son environnement permet une intégration visuelle du bâtiment.*

*Le bois et les panneaux métalliques de teinte rouille peuvent également être utilisés. On évitera néanmoins de créer des motifs géométriques, tels qu'une alternance de tôle verte et marron...*

*Les teintes sombres sont à privilégier pour les bardages. Elles permettent de faire ressortir les enseignes. Les rives métalliques de couleurs cernant la forme du bâti sont à éviter.*

## 1.2 Accompagnement végétal de l'édifice

*La création de **talus plantés d'essences bocagères** (cf. palette végétale) autour de bâtiments d'exploitation ou industriels permet leur intégration dans le paysage. Il est également possible de mettre en place des bosquets d'arbres de haut jet (3 à 5 individus) autour de ces bâtiments sans réaliser de terrassement.*

La mise en oeuvre de bâches en plastique noir au pied des plantations n'est pas nécessaire. Ces bâches sont en effet très difficiles à éliminer dans le temps (impact environnemental) et leur aspect n'est pas qualifiant les premières années. Si un paillage doit être mis en oeuvre, il sera de préférence d'origine végétale (paille, fibre coco, mulch).

## Conclusion .....

La production de logements s'est intensifiée au cours des dernières décennies, en même temps que les procédés constructifs et les matériaux se sont diversifiés et industrialisés. Ces changements rapides contribuent à marquer fortement le paysage, au sens large, de Baulon.

Chaque porteur de projet est avant tout un acteur de l'aménagement. Il contribue, quelle que soit la nature des travaux à entreprendre, à modifier le bourg, les hameaux ou plus globalement le paysage. En ce sens, il revient à chacun de s'inscrire de la façon la plus pertinente, dans un environnement commun.



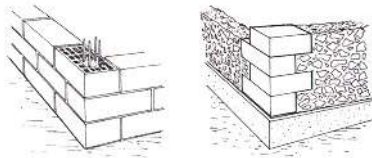
Lucarne

## B

**Bossage:** Parement ouvragé de la face vue des pierres de taille

## C

**Chainage d'angle:**



**Chassis de toit:** Cadre mobile de menuiserie et élément ouvrant qui composent le vantail d'une fenêtre, d'une trappe de désenfumage pour toits en pente, etc... Peut être basculant, pivotant, à projection ou coulissant.

## E

**Ecart :** Ensemble restreint de constructions ne présentant pas de véritable structure (à la différence du hameau).

**Ebrasement :** C

Côté d'un mur (son «épaisseur») visible au niveau d'une ouverture

## G

**Gerbière :** Fenêtre de service d'un grenier ou d'un fenil, par laquelle on entre les gerbes ou le fourrage.

**Grès armoricain :** Roche formée de grains de quartz enveloppés par un ciment siliceux.

## L

**Lucarne:** Ouverture ménagée dans un pan de toit (pour donner du jour et de l'air aux locaux sous combles) dont la baie est verticale et abritée par un ouvrage de charpente et de couverture.

## M

**Marcissant:** Qui se flétrit sur la plante sans s'en détacher

**Meurtrière:** Ouverture étroite ménagée dans un mur ou une muraille

**Monospécifique:** Ne comportant qu'une seule espèce

**Mur gouttereau:** Qualifie un mur porteur extérieur situé sous l'égout d'un toit, par opposition au mur pignon.

## R

**Ragosse :** Arbre qui n'est constitué que d'un tronc, conséquence d'une technique d'élagage. Ceci donne une silhouette particulière à l'arbre: toutes les branches sont coupées à ras du tronc à intervalles de temps réguliers (généralement tous les trois ans).

**Resserre :** Endroit où l'on range, où l'on remise certaines choses

## S

**Surface Hors Oeuvre Nette (SCHON) :** Somme des surfaces de plancher de chaque niveau d'un bâtiment calculées à partir du nu extérieur des murs au niveau des sols finis (*ne sont pas comprises: les surfaces de planchers des combles et sous-sols non aménageables, des toitures terrasses, balcons loggias et les surfaces non closes de RDC, les surfaces des bâtiments affectés aux stationnement, récolte, matériel...*) (pour plus de détails : cf. Code de l'Urbanisme Art. R.112-2).

**Solin :** Ouvrage longitudinal de garnissage ou de calfeutrement en mortier ou en plâtre

## V

**Vernaculaire:** Du pays, propre au pays